**Secrétariat Général**

**Délégation Interrégionale Sud**

**Département de l’Immobilier de Toulouse**

**CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**

|  |
| --- |
| ***Objet de la consultation*** |
|  |
| La présente consultation s'inscrit dans l'opération de  **Restauration des façades et remplacement des baies de la salle des pas perdus**  **Palais de justice d’Agen - TRAVAUX**  Sous la référence PLACE : **25-AGEN-FACADES-TVX** |
|  |

|  |
| --- |
| ***Remise des offres*** |
|  |
| Date et heure limites de réception des offres électroniques sur la plateforme PLACE :  **Vendredi 01 août 2025 à 12h**  (sauf information contraire dans le RC éventuellement modifié en cours de consultation) |
|  |

|  |
| --- |
| **LOT N° :**  **Nom du candidat (du mandataire en cas de groupement) :** |

Préambule

Le rôle du cadre de réponse du mémoire est de pouvoir juger la valeur technique de l’offre en ayant de la visibilité sur l’organisation et les moyens spécifiques que l’entreprise s’engagera à dédier à l’exécution du marché.

Le document doit être cohérent, rédigé d’une façon personnalisée pour l’objet du marché tout en étant conforme aux exigences explicitées dans le dossier de consultation. Son niveau de qualité ainsi que la qualité et la cohérence des informations qui y sont transmises seront des éléments déterminants dans l’analyse de l’offre.

**Le présent document constitue le modèle que les candidats doivent respecter pour la rédaction de leur offre technique. Dans le cas d’une réponse sur un mémoire technique fourni par l’entreprise, les différents points énumérés dans le présent document devront être traités et développés obligatoirement.**

Compte tenu de la diversité des réponses possibles, des adaptations de ce document sont tolérées, les informations demandées constituant un minimum. Les différents items peuvent être complétés par toutes les pièces que le candidat juge utile de joindre et pouvant aider à la compréhension de l’offre.

La notation sera appréciée selon les critères du RC sur lequel ils se rapprochent le mieux.

Les notes seront obtenues en appliquant la méthodologie et les pourcentages suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| % de la note | Mentions | Commentaires, définitions. |
| Entre 0% | Incohérent/absent | Offre absente et/ou incohérente. |
| Entre 25% | Insuffisant | Offre approximative, succincte et/ou imprécise. |
| Entre 50% | Passable | Offre standard, « passe partout ». |
| Entre 75 % | Satisfaisant | Offre détaillée et précise présentant une parfaite compréhension des enjeux et exigences du cahier des charges. |
| Entre 100% | Très satisfaisant | Offre idéale complète et très précise répondant parfaitement aux exigences demandées avec proposition de plus-values (technique, développement durable, innovations, durée de garantie …) |

1. **MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET TECHNIQUES DE L’ENTREPRISE**

*Il s’agit de permettre au maître d’ouvrage et au maître d’œuvre de connaître les dispositions prises par l’entreprise pour gérer la qualité générale de ses travaux. Il y a donc lieu de préciser dans ce chapitre les moyens en personnels affectés* ***SPECIFIQUEMENT*** *aux travaux et à l’organisation.*

*Il est également nécessaire de préciser les moyens matériels déployés pour réaliser les travaux. Le pouvoir adjudicateur pourra ainsi apprécier l'adéquation existante entre les moyens humains et les moyens en matériels.*

* 1. **Moyens humains**
* Organigramme fonctionnel de l’équipe **affectée à cette opération.**

*Profils de l’interlocuteur privilégié et du chef de chantier.*

* Nombre de personnes affectées au chantier et **qualification** de ces dernières, y compris encadrement.

*Il sera précisé le nombre mini et maxi selon la phase du planning chantier.*

*Il sera également précisé le personnel d’encadrement « quotidien » chargé des contrôles de bonne réalisation de pose et d’étanchéité de chacune des fenêtres remplacées avant habillage, finitions…, de bonne réalisation des calorifugeages…*

* Liste des formations du personnel (**à adapter selon les travaux confiés**) :

*Habilitation électrique, autorisation de conduite, attestation de formation Amiante SS4, certificat de qualification Amiante SS3, attestation de formation Plomb, habilitation AIPR, attestation de formation à l’accrochage, élingage, chef de manœuvre, montage d’échafaudage, réception d’échafaudage, Sauveteur Secouriste du Travail, soudeurs, calorifugeurs… autre à indiquer le cas échéant.*

* 1. **Moyens matériels nécessaires au chantier et technique mobilisée**

*- En atelier, avec précision sur le contenu des ouvrages et des tâches qui seront réalisées dans cet atelier et nécessitant ces matériels.*

*- Sur le chantier.*

*- Autres (véhicules, ...)*

* 1. **Sous-traitance envisagée**

*Liste des tâches sous-traitées envisagées, en précisant les moyens humains et matériels éventuellement apportés par ces sous-traitants.*

*Si connues, les coordonnées des sous-traitants pourront être précisées.*

* 1. **Références**

*A fournir et uniquement celles adaptées aux travaux projetés, et le cas échéant celles des sous-traitants envisagés.*

1. **Méthodologie D’EXECUTION DES TRAVAUX ET SOLUTIONS PROPOSEES**

*Il s’agit de permettre au maître d’ouvrage et au maître d’œuvre de connaître les contraintes que l’entreprise aurait détectées lors de l’étude du dossier et liées à l’exécution de ses propres travaux et ceux des autres corps d’état.*

* 1. **Organisation de la période de préparation**

*(Organisation générale, personnels, délais…)*

* 1. **Méthodologie et choix logistiques pour le chantier**

*(Organisation générale du chantier, approvisionnement, levage, échafaudage, horaires, protections des existants, méthodologie et durée, moyens d’accès)*

* 1. **Contraintes (de site …) identifiées par l’entreprise comme étant susceptibles d’affecter l’exécution des travaux et dispositions envisagées**

*(Contraintes du site, coactivité, réactivité en cas de demandes d’interventions urgentes sur des installations de chantier, un équipement, un matériel…, mettant en cause la sécurité ou la sûreté du site (organisation, numéro d’astreinte...)*

* 1. **Identification et dispositions envisagées pour limiter les nuisances**

*Il s’agit de permettre au maître d’ouvrage et au maître d’œuvre de connaître les dispositions prises par l’entreprise pour limiter certaines nuisances (bruit : appareil utilisé, heures d’utilisation, / produits dangereux : protection, récupération, / poussières : protection, nettoyage... / gêne du voisinage...).*

Rappel : la réduction des nuisances sonores fait partie des exigences environnementales. Donc, le candidat doit présenter de manière très précise dans son mémoire technique :

* Une note justificative du respect de la réglementation relative à la limitation des émissions sonores des matériels et engins, à la lutte contre le bruit ainsi que le règlement sanitaire départemental accompagnant la fourniture des certificats d’homologation et des fichiers techniques du matériel et des véhicules susceptibles d’être utilisés dans le cadre du marché ;
* Les solutions proposées sur le chantier permettant de réduire les nuisances sonores.
  1. **Planning d’intervention propre à l’entreprise**

*Planning d’intervention propre à l’entreprise en adéquation avec le planning proposé et les contraintes de site identifiés et précision du respect des délais.*

*Par exemple : horaires, cadence par bureau, livraisons et évacuations au fil de l’eau, protections des existants, méthodologie et durée, moyens d’accès, …*

*Réactivité en cas de demandes d’interventions urgentes sur des installations de chantier, un équipement, un matériel…. mettant en cause la sécurité ou la sûreté du site (organisation, numéro d’astreinte...)*

* 1. **Dispositions arrêtées par l’entreprise pendant la garantie de parfait achèvement**

*Il s’agit de permettre au maître d’ouvrage (et au maître d’œuvre) de connaître les dispositions prises par l’entreprise pour répondre aux éventuelles sollicitations entrant dans la GPA : organisation, mise en place de moyens humain, nom d’une personne référente, délai minimum d’intervention, astreinte, disponibilité des pièces détachées…*

1. **MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L’ENTREPRISE POUR GARANTIR LA SANTE, HYGIENE, ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE SUR LE CHANTIER**

*Il s’agit de permettre au maître d’ouvrage et au maître d’œuvre de connaître les dispositions prises par l’entreprise pour gérer l’hygiène et la sécurité, le respect de l’environnement et juger ainsi de leur performance (respect des lois et de la réglementation en vigueur).*

A titre indicatif, il peut être précisé ici les éléments suivants :

- installation de chantier, aire de stockage, livraison...

- protection en lien avec les alentours et le voisinage.

- les principales mesures prévues pour assurer l’hygiène et la sécurité.

- dispositions envisagées par l’entreprise pour limiter certaines nuisances (matériels spécifiques, méthodologie, horaires d’intervention, protections particulières…)

- nettoyage de chantier et protections.

- ...

1. **DISPOSITIONS POUR LIMITER L’IMPACT ENVIRONNEMENTAL**

*Il s’agit de permettre au maître d’ouvrage et au maître d’œuvre de connaître les dispositions prises par l’entreprise pour limiter l’impact environnemental du chantier et baisser le bilan carbone de la construction. L’entreprise démontre au maître d’ouvrage et au maître d’œuvre qu’elle adopte une démarche respectueuse de l’environnement dans le cadre de l’exécution des travaux et qu’elle est sensibilisée à leur empreinte carbon sur l’environnement.*

* 1. **Gestion des déchets du chantier**

*L’entreprise est responsable de la gestion et de la valorisation des déchets sur le chantier et doit mettre en place un process permettant : de réduire la production de déchet dans les fournitures neuves, d’optimiser la gestion des déchets et de favoriser la valorisation à travers le réemploi et/ou recyclage (Par exemple : gestion des commandes et des fins de stock).*

* Réduction des déchets à la source et des emballages

*Il s’agite de connaitre les mesures prises pour limiter les quantités de déchets produites dès la préparation du chantier, minimiser la production de déchets toxiques par le choix de techniques et de matériaux. Le titulaire proposera l’utilisation de matériaux durables et nécessitant peu d’entretien. Il initiera une réflexion commune avec les fabricants des produits et matériaux afin de minimiser les quantités d’emballages, notamment ceux non réutilisables et difficiles à valoriser, tout en prenant en compte les contraintes liées à la manutention et à l’organisation du chantier. Le titulaire proposera des critères de choix de ses fournisseurs comme :*

* *emballages réduits ;*
* *emballages facilement valorisables ;*
* *emballages consignés.*
* Elaboration du SOGED

*Le candidat joint au mémoire technique son* ***schéma d’organisation et de gestion des déchets (SOGED)****, ou alors intègre à son mémoire technique les principales caractéristiques du SOGED, ce dernier étant finalisé en période de préparation pour devenir une pièce contractuelle du marché.*

*- Identification des différents déchets générés (inertes, dangereux – amiante, solvant, plomb, peintures, plastiques, bois, métal, verre, carton, papier, plâtre, DEEE, DEA, DDS...)*

*- Organisation de la collecte des déchets (modalités, moyens envisagés, fréquence d’enlèvement, …)*

*- Les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets ;*

*- Modalités de traitement et/ou lieux d’évacuation des déchets / traçabilité des déchets.*

*- Process de valorisation des déchets (réemployés et/ou recyclés) ;*

*- Modèles de bilans réguliers sur l’élimination, le tri, la collecte, la valorisation ;*

*l- Modèles de bordereaux de dépôt et de suivi sur l’intégralité des déchets et le certificat des centres de traitement autorisés à recevoir certains types de déchets .*

*- Mesures prises pour sensibiliser les personnels et s’assurer du respect des consignes.*

*- Désignation d’un responsable chargé de la gestion des déchets.*

*- Mesures pour le transport et le traitement de matières dangereuses (amiante, plomb…) : le candidat doit fournir le centre de traitement choisi pour ce type de déchet.*

**Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** des Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment : le candidat est-il assujetti ? (OUI/NON)

Si oui, fournir l’identifiant unique et/ou une attestation à jour d’adhésion obtenue auprès d’un des 4 éco-organismes agréés.

Si non, indiquer les raisons

*Rappel : pour les entreprises qui fabriquent des produits et matériaux de construction (par exemples charpente, menuiserie bois, métal, alu, agencement, mobilier, produits verriers, pierres de taille...) ainsi que celles qui en importent directement de l’étranger (Europe et reste du monde), il y a obligation d’adhérer auprès d’un des quatre éco-organismes agréés pour REP PMCB : ECOMINERO, ECOMAISON (ex ECOMOBILIER), VALDELIA et VALOBAT.*

* 1. **Provenance et qualité environnementales des fournitures**
* Provenance des fournitures / recours à des matériaux responsables :

*Indications concernant le lieu de fabrication et les caractéristiques des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants (joindre fiches techniques des produits utilisés, PV d’essai, classe énergétique ...). Ne seront pas acceptés les catalogues complets de produits.*

*Les garanties particulières et leurs conditions de mises en œuvre.*

*L’attention est particulièrement attirée à ce sujet pour les travaux de câblage informatique et la fourniture des éléments nécessaires pour obtenir les garanties de performances du constructeur imposées au CCTP et CCT-VDI du ministère de la justice.*

1. **AUTRE JUSTIFICATIONS ET OBSERVATIONS DU CANDIDAT**

La présente rubrique comprendra toutes les justifications et observations que l’entreprise juge utile à la bonne compréhension de son offre et permettant d’apprécier la valeur technique de cette dernière.